

Puis-je faire du copier-coller ?

Dans quel cas puis-je copier sur le Net ?

Recopier une phrase écrite par un auteur célèbre, un chercheur ou expert est une démarche appréciée des enseignants. Elle témoigne de votre intérêt pour le sujet de recherche.

Toutefois, ne pas abuser du procédé ! **Le texte attendu est celui de l'élève**. Il faut donc veiller à placer l'extrait entre guillemets en indiquant qui est l'auteur.

Puis-je copier un article entier de Wikipedia ou un paragraphe entier d'un blog ?

Non. Il s'agit alors de **plagiat**, interdit par la loi. **Le risque est une mauvaise note pour l'élève !** Il suffit de copier une phrase de votre devoir dans un moteur de recherche pour trouver son origine sur le web...

Pour plus d'infos, retrouvez l'article de Philippe Fontaine paru dans Science et Vie Junior, N°289, octobre 2013 (au CDI).

Le net et ses lois

Quelques règles de droit sur le Net

Le net n'est pas une zone de non-droit, en témoignent les règles de la propriété intellectuelle.

- **L'image** copiée sur le Web ne peut légalement servir que dans le cadre de la famille. Elle ne peut être diffusée sans l'accord des ayants droit (diffuseur ET / OU auteur), sauf si l'image est déclarée libre de droit.

Le portail national Eduscol renvoie à plusieurs banques d'images libres de droit :

<http://eduscol.education.fr/cdi/res/ressources-classe/banques-images>

- **Le texte** doit être cité : une tolérance de 10 lignes maximum est régie par le code de la propriété intellectuelle : il est obligatoire de citer ses sources !

- **Le son** : la tolérance admise en matière de "citation" sonore est de 30 s.

Documents extraits de l'article de D. Fondanèche, Inter CDI, N°222, nov-déc. 2009 (au CDI).